

<https://47.snuipp.fr/Budget-2025-decryptages>



Budget 2025 : décryptages

- École - Budget -

Date de mise en ligne : vendredi 22 novembre 2024

Dernière mise à jour : 22 novembre 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [I. Le projet de budget global de l'État](#)
- [II. Éducation nationale](#)
 - [Emplois](#)
 - [Premier degré](#)
 - [Rémunérations](#)
 - [Dépenses de fonctionnement et d'interven](#)
 - [AESH](#)
 - [Divers](#)
- [III. Le point de vue de la FSU-SNUipp](#)

<!--inserer_sommaire-->

Le budget est construit sur une prévision de croissance estimée à +1,1% pour 2024 et 2025. L'inflation est estimée à 2,1% pour 2024 (après 4,9% en 2023). Elle achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2%, à 1,8% en moyenne annuelle. Contrairement à l'en dernier, cette prévision est identique à celles de l'OCDE, de la Banque de France et de l'Insee.

Un « effort » de 60 Md € est imposé au budget, porté par une baisse des dépenses (40 Md €) et une hausse des recettes (20 Md €). Cette orientation austéritaire fait donc porter principalement l'effort sur la réduction de la dépense publique.

I. Le projet de budget global de l'État

Le projet de loi de finances (PLF) 2025 impose une baisse historique des dépenses de l'État.

Les dépenses du budget général s'établissent à 490,4 Md € (492,9 Md € en Loi de Finances initiale 2024). Ramenée à l'inflation estimée à 1,8%, cela représente une baisse de 11,3 Md €. Avec les 5 Md € d'économies supplémentaires que le gouvernement veut faire passer par voie d'amendement, les dépenses s'élèvent à 485,4 Md € (cible 2025), soit une baisse de 16,2 Md €.

Un coup de rabet est porté aux crédits ministériels qui s'établissent à 336,7 Md € (contre 340,1 Md € en LFI 2024), soit une baisse de 9,5 Md € compte tenu de l'inflation. Avec 5 Md € d'économies supplémentaires, les dépenses s'établissent à 331,7 Md €, soit une baisse de crédits inédite de 14,5 Md €!

Les ministères les plus épargnés sont ceux des armées (+3,3 Md €) et de l'intérieur (+0,6 Md €). D'autres voient leur budget augmenter, mais d'un niveau équivalent à l'inflation...

Ces choix s'accompagnent d'une réduction des emplois publics avec la suppression de 2 201 ETP (avec les opérateurs publics).

Le ministère de l'Éducation nationale concentre à lui seul la suppression de 2 030 ETP.

Les autres ministères « perdants » sont le travail (-973), le budget et les comptes publics (-505) et dans une moindre

mesure, les territoires et la décentralisation (-209 chez les seuls opérateurs), l'agriculture (-101 chez les seuls opérateurs), la culture (-82 chez les seuls opérateurs), l'économie et les finances (-66), les sports, la jeunesse et la vie associative (-40 chez les seuls opérateurs), l'Outre-mer (-35) et les services du Premier ministre (-6).

Les ministères qui gagnent des postes sont les armées (+700), la justice (+619), l'enseignement supérieur (+294 chez les opérateurs), les affaires étrangères (+65), la transition écologique (+21) et le logement (+10 chez les opérateurs).

II. Éducation nationale

Le budget total de la mission "enseignement scolaire" s'élève à 64,5 Md € (+0,13 Md €), hors contributions aux pensions de l'État (88,83 Md € pensions comprises). En réalité, le budget en euros constants, c'est-à-dire corrigé de l'inflation estimée à 1,8%, accuse une baisse inédite d'1 Md €.

Emplois

2 000 suppressions d'emplois sont prévues pour 2025.

| Variations emplois | | | | | | |
|--------------------|---------------|-------------|-------------|----------------|--------------|---------------|
| | 1er degré | 2d degré | Privé | Autres | AESH | TOTAL |
| 2025 | -3 155 | -180 | -700 | [1]+ 35 | 2 000 | -2 000 |
| 2024 | -1 709 | -484 | -500 | 253 | 3 000 | 560 |
| 2023 | -1 117 | -381 | -502 | 0 | 4 000 | 2 000 |
| 2022 | 0 | 0 | 0 | 50 | - | 50 |
| 2021 | 2 039 | -1 800 | -239 | 0 | - | 0 |
| 2020 [2] | + 440 | -440 | 0 | 0 | - | 0 |
| 2019 | 1 800 | -2 650 | -550 | -400 | - | -1 800 |
| 2018 | 2 800 | -2 600 | 0 | -200 | - | 0 |

Premier degré

| Catégories d'emplois | Sorties prévues | Dont départs en retraite | Entrées prévues | Solde des emplois |
|---|-----------------|--------------------------|-----------------|-------------------|
| Enseignant-es du 1er degré | 13 055 | 5 837 | 9 900 | -3 155 |
| Enseignant-es stagiaires | 9 900 | 0 | 9 900 | 0 |
| Total | 22 955 | 5 837 | 19 800 | -3 155 |
| <p>Les sorties d'enseignant-es titulaires comprennent : les départs définitifs (retraites, décès, radiations, démissions), le solde entre les entrées et sorties provisoires (réintégrations, disponibilités, congés parentaux, congés de longue durée, détachements, temps partiels...).</p> <p>Les sorties d'enseignant-es stagiaires correspondent à la titularisation des 9 900 stagiaires prévu-es au budget 2024.</p> <p>Les entrées d'enseignant-es titulaires correspondent à la prise de fonction des enseignant-es stagiaires titularisé-es au 1er septembre 2025 et au recrutement d'une partie des étudiant-es en Master MEEF préparant les concours externes d'enseignant-es en qualité de contractuel-les alternant-es.</p> | | | | |

Avec 3 155 retraits d'emplois que le gouvernement justifie par « la baisse du nombre d'élèves constatée depuis 2017, qui se poursuit pour les années à venir, permettant des reprises démographiques tout en continuant d'améliorer le taux d'encadrement », les écoles devront une nouvelle fois se serrer la ceinture.

Malgré ces suppressions, des priorités sont identifiées pour la finalisation du dédoublement des GS en éducation prioritaire, la poursuite du développement de l'accueil en TPS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et la poursuite de l'effort en faveur de l'école inclusive (ULIS, accompagnement des enfants souffrant de TND).

Rémunérations

27,4 Md € (CAS pensions compris [3]) sont consacrés aux personnels, en hausse de 2,2% par rapport à la loi de finances initiale 2024.

Parmi ces rémunérations :

- Les crédits alloués aux rémunérations principales sont en légère hausse et s'établissent à 13,1 Md € (+ 0,1% par rapport à 2024).
- Les crédits alloués aux indemnités sont en baisse et s'établissent à 1,98 Md € (-6,5% par rapport à 2024).
- Les crédits alloués aux heures supplémentaires sont en forte baisse et s'établissent à 18,8 M € (-44,2% par rapport à 2024).

Dépenses de fonctionnement et d'intervention

62,3 M€ sont consacrés à ces dépenses, en baisse de 9,3%.

- **Crédits pédagogiques** : 6,77 M€ (9,64 M€ en 2024)
La mesure de financement des manuels scolaires (3,1 M€ en 2024) n'est pas reconduite en 2025, ce qui explique la forte baisse de ces crédits.
Ces crédits servent à financer les actions pédagogiques, dans le cadre notamment des projets d'école. Ils recouvrent des activités complémentaires à l'enseignement et des partenariats dans les domaines artistique, culturel et scientifique, l'enseignement des langues vivantes, le développement du numérique éducatif et le développement des langues régionales.
Les crédits « non affectés » sont en baisse avec 1,49 M€ (2 M€ en 2024).
Les crédits pédagogiques sont majoritairement affectés à des dépenses particulières :
 - **Contrats locaux d'accompagnement (CLA)** : 2 M€ (2 M€ en 2024)
Cette expérimentation se poursuit en 2025.
 - **Conventions « territoires éducatifs ruraux » (TER)** : 3,28M€ (2,48 M€ en 2024)
A la rentrée 2024, 201 TER sont déployés et leur extension se poursuit en 2025.
- **Fonds d'innovation pédagogique (FIP)** : 10 M€ (10 M€ en 2024)
Ce fonds permet de financer les projets pédagogiques dans le cadre du CNR.
- **Frais de déplacement** : 13,94 M€ (15,94 M€ en 2024)
Ces crédits couvrent notamment les frais de déplacement des enseignant-es en service partagé, en RASED, des enseignant-es référent-es, des personnels d'inspection, des conseiller-es pédagogiques.
- **Formation** : 22,7 M€ (24,7 M€ en 2024)
Ces crédits couvrent la formation continue et les frais de déplacement liés aux actions de formation, mais aussi la formation réglementaire des directeurs-trices, la gratification des étudiant-es en master MEEF, la subvention versée aux INSPÉ au titre de la formation des stagiaires, les dépenses liées aux conventions pour mettre en place des actions de formation et la prise en charge des frais de déplacements des stagiaires.
- **Crédits d'intervention** : 8,9 M€ (8,4 M€ en 2024)
Ces crédits couvrent les droits d'auteur-es au titre des droits de reprographie et des usages dits « numériques », ainsi que les subventions aux associations et autres organismes.

La répartition de ces différents crédits est « indicative » et peut bouger lors de l'exécution budgétaire dans les académies.

AESH

2 000 créations d'emplois sont prévues en 2025.

Désormais tous-tes les AESH sont recruté-es par les rectorats.

Les crédits alloués à la formation des AESH sont en baisse (2,22 M € contre 4,22 M € en 2024).

Les crédits alloués aux frais de déplacement dans le cadre de la formation et en cas d'affectation sur plusieurs écoles/établissements sont stables (1,57 M € comme en 2024).

Divers

- Fonds pour le soutien en matériel pédagogique adapté
23,3 M € (dont 11,4 M € pour le 1er degré) sont crédités pour financer des matériels pédagogiques adaptés

répondant aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap.

- Actions éducatives complémentaires aux enseignements
 - « École ouverte » et « vacances apprenantes » (19,9 M €)
 - Parcours d'éducation artistique et culturelle (2,44 M €)
 - Dispositif « ouvrir l'école aux parents » (2 M €)
 - Crédits éducatifs divers (6,82 M €)
Dispositif « Mallette des parents », activités péri-éducatives dans le cadre de projets d'établissement, cités éducatives, dispositif « un livre pour les vacances », CLA (1,6 M€), TER (1,2 M€)
- Scolarisation à 3 ans
45,2 M € sont crédités pour l'extension de l'instruction obligatoire à 3 ans (46 M € en 2024).
- Service civique
13,96 M € (idem 2024) sont crédités pour l'indemnisation du service civique.
Plus de 20 000 jeunes volontaires sont prévus en 2024-2025, notamment pour accompagner les équipes pédagogiques.
- Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)
15 M € (13,86 M € en 2024) sont crédités sur ce fonds qui ne bénéficie plus qu'aux communes organisant la semaine scolaire sur 4,5 jours. **La campagne 2024-2025 sera la dernière du dispositif.**

III. Le point de vue de la FSU-SNUipp

Face à la nécessité de développer les services publics et les solidarités, le gouvernement ne tire toujours pas de leçons des crises, ni ne dégage de priorités en matière de besoins sociaux. Le choix est fait de baisser drastiquement le niveau des dépenses publiques en refusant de mettre à contribution de façon durable les ménages les plus aisés et les grandes entreprises. Pour la FSU-SNUipp, ces choix politiques passent à côté des véritables enjeux.

Dans le premier degré, c'est la douche froide avec 3 155 retraits d'emplois. Cette orientation tourne le dos à la nécessité de créer les moyens dont l'école a besoin et de s'attaquer à la résorption des inégalités scolaires. Pourtant les comparaisons internationales montrent toujours des écarts importants au niveau du premier degré, largement sous-investi en France.

La FSU-SNUipp s'oppose à cette cure d'austérité imposée à l'éducation. Elle exige l'annulation des suppressions de postes dans les écoles. Elle continuera de porter un plan d'urgence pour l'École dans le débat parlementaire et auprès de l'opinion publique.

[1] personnels d'encadrement

[2] hors 1 248 emplois supplémentaires suite au COVID

[3] CAS pensions : Compte d'Affectation Spéciale « Pensions »